

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/12/147

Objet : 147 - Marché VN 22065 – Acquisition et mise en œuvre d'équipement mobile pour les écoles de Vire Normandie

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition formulée par l'entreprise KOESIO Corporate IT,

Décide

- De signer l'accord-cadre VN 22065, Acquisition et mise en œuvre d'équipement mobile pour les écoles de Vire Normandie avec l'entreprise KOESIO Corporate IT domiciliée 6 rue Karl Probst 14000 CAEN.

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour un montant maximum de 75 000 euros HT.

Fait à Vire Normandie, le 2 décembre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221214-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Affichage : 14/12/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

